

Date de dépôt : 30 mars 2008

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2006

Rapport de M^{me} Virginie Keller

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le rapport du Conseil d'Etat a été étudié lors des séances du 18 septembre et du 9 octobre 2007 sous l'excellente présidence de M. Hugo Zbinden, en présence de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint DT, de M. Yves Delacrétaç, directeur de l'OCM, de M^{me} Emmanuelle Leuliet, directrice de mission tram à l'OCM et de M. Chris Monney, juriste à l'OCM. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Caroline Martinuzzi, qu'elle en soit vivement remerciée.

Audition de M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings, et de M^{me} Hanane Arnaud, directrice administrative financière

M. Goumaz fait une présentation du rapport annuel de gestion et des comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2006. Il explique que le rapport annuel et les comptes 2006 montrent un résultat positif comme en 2005. Le résultat s'élève ainsi à 3 500 000 F, ce qui a permis à la Fondation des parkings de baisser sa dette en 2006 à hauteur de 7 millions de F.

Il faut noter la croissance des utilisateurs P+R. La plupart des parkings sont pleins, voire arrivent à saturation. L'année 2006 marque aussi le tarif différencié des P+R. Ainsi, les plus proches et les plus éloignés du centre ne possèdent pas le même tarif horaire. Une enquête de satisfaction a également été menée en 2006 auprès des utilisateurs P+R. Cette enquête a montré une grande satisfaction. De même, l'optimisation du transfert modal est

importante comme les courtes distances entre le P+R et le centre-ville. L'année 2006 marque aussi la surélévation du parking de Sous-Moulin, ce qui permettra de doubler sa capacité. L'autorisation de construire a d'ailleurs été délivrée à la fin du mois de juillet.

M. Goumaz souligne qu'il y a deux projets en gestation : le parking de Pré-L'Evêque et le projet de l'hôtel Carlton. En ce qui concerne les parkings habitants, aucun élément notable n'est à relever. Les parkings publics ont connu une augmentation de l'occupation horaire. Genève-Plage, avec Cinélaç entre autres, a une fonction publique importante, comme le parking de l'aéroport. En ce qui concerne les macarons, la situation est stable. Toute la ville est couverte depuis deux ou trois ans. Il n'y a pas d'augmentation notable de macarons (environ 26 000). Les macarons pour entreprises, également valables pour les touristes, vont être développés. Il n'y a pas eu de grands projets d'investissement à relever en 2006.

Une commissaire questionne sur le projet de parking de Pré-L'Evêque. C'est un projet coûteux sur lequel la Fondation avait hésité à s'engager.

M. Goumaz répond qu'il s'agit effectivement d'un vieux projet. Celui-ci a été revu à la baisse (environ 200 places) pour être constitué de deux étages sans toucher à la nappe phréatique. Le financement serait assuré par la Fondation. La Ville a participé au financement des études. Si le projet est réalisé, la Fondation remboursera la Ville. Cela sera avant tout un parking habitants.

Une commissaire souhaite des précisions sur le fonctionnement du macaron pour touristes.

M. Goumaz reconnaît qu'il n'y a pas eu beaucoup de publicité sur ce macaron jusqu'à présent. Cela sera bientôt corrigé. Il s'agit d'une carte à gratter au tarif de 10 F pour les places bleues. Tout le monde peut les acheter soit à la Fondation des parkings, soit au parking Saint-Antoine, soit au parking Cornavin.

Une commissaire souhaite savoir s'il n'y a pas un risque que cela porte préjudice aux macarons traditionnels.

M^{me} Arnaud souligne que le prix du macaron à gratter est relativement coûteux pour une demi-journée (10 F). Il n'y a dès lors pas beaucoup de risque qu'il concurrence l'autre.

M. Genoud précise qu'une demande avait été faite au départ pour avoir une carte professionnelle. Dans le cadre de l'examen de ce projet, on s'est rendu compte qu'il y avait également un intérêt pour la personne de passage. Lausanne connaît ce système au même tarif.

M. Goumaz ajoute que seuls 3000 macarons professionnels ont été vendus en 2007, ce qui est peu. C'est pour cette raison que davantage de publicité va être faite.

M. Delacretaz indique que l'OCM a été attentif au risque de cannibalisation de places. A Lausanne ce système « mange » environ 1% des zones bleues, ce qui n'est pas beaucoup.

Une commissaire souhaite des informations complémentaires sur les collaborations avec la France.

M. Goumaz indique que c'est un sujet qui évolue tout le temps. Il existe une volonté de coordination au niveau transfrontalier. Des démarches ont été effectuées à l'époque. Depuis, ce travail a été repris par le groupe transfrontalier.

Un commissaire prend acte avec satisfaction que l'exercice 2006 s'est terminé avec un excédent. Il semble que la Fondation a effectué des recettes à hauteur de 11 millions de F. Des précisions sont demandées concernant le P49 et le P47 et la rentabilité des P+R.

M. Goumaz explique que 6 millions de F reviennent à la Ville grâce aux recettes des horodateurs. Les recettes des amendes sont partagées entre la Ville et l'Etat. Le P49 était effectivement un grand parking qui était sous-occupé. Mais celui-ci a été créé pour les besoins des salons se déroulant à Palexpo. Aujourd'hui, on essaie de le rentabiliser. Il est ainsi loué à une auto-école, ce qui représente une manière de le rentabiliser.

Le P47 est également réservé aux salons et expositions. Le P+R a été déplacé au P47 car les utilisateurs ont plus facilement accès à l'arrêt de bus en traversant la passerelle au-dessus de l'autoroute. Il s'agit d'optimiser le P+R. Quant au coût de la place, tout dépend du parking. La Fondation perd environ 300 F par place. Il signale que jamais aucun bénéfice ne sera réalisé sur les P+R. C'est pour cette raison que la Fondation a besoin d'autres recettes.

M^{me} Arnaud précise que la perte est d'environ 106 F par mois. Mais la perte est essentiellement concentrée sur trois parkings : Genève-Plage, Sous-Moulin et L'Etoile.

Le président demande ce qu'il advient des parkings habitants.

M^{me} Arnaud répond que le résultat est positif à hauteur d'environ 1 million de F.

Une commissaire demande s'il est dans l'intérêt de la Fondation, donc de l'Etat, de posséder le plus possible de parkings en gestion. Elle évoque le parking du Mont-Blanc.

M. Goumaz répond que l'objectif de la Fondation est de créer des parkings habitants et des P+R. L'aspect financier est secondaire. La Fondation possède beaucoup de parkings « casseroles » en termes financiers. On a tendance à laisser à l'Etat ce qui ne fonctionne pas.

Un commissaire reprend les propos de M. Goumaz selon lesquels les P+R sont toujours déficitaires. Selon lui, ils pourraient devenir rentables si les tarifs changeaient. Il demande ce qu'il en est du By Pass.

M. Goumaz explique qu'il y a encore une procédure en cours au pénal avec l'ancien gérant. Le dancing tourne et tout se passe bien avec le nouveau gérant. Cependant, il est source de nuisances et de déprédations dans la région de l'Etoile. Ce genre de problèmes a été sous-estimé. Des mesures ont été prises et la casse est en grande partie remboursée par le By Pass. Il ne sera cependant pas possible de faire totalement disparaître ce genre de choses.

Un commissaire demande si la Fondation a été approchée par Plan-les-Ouates en tant que partenaire potentiel.

M. Goumaz indique qu'à partir du moment où des parkings sont réalisés, la Fondation entre en matière. Cependant, ce n'est pas la Fondation qui décide s'il y a parking ou pas. Le parking de Meyrin a été récemment inauguré et des discussions sont en cours avec Versoix. La Fondation est toujours ouverte à la collaboration.

Le président remercie M^{me} Arnaud et M. Goumaz avant de les libérer. La discussion se poursuit avec les représentant-e-s du département.

Une commissaire demande pour quelle raison le parking du Mont-Blanc est un projet privé et ce qu'il en est de son extension.

M. Genoud explique que le terrain appartient à l'Etat mais que le parking appartient à une société privée. Depuis la fin des années 1960, une convention est signée avec l'Etat de Genève. Dès cette année, l'Etat devrait percevoir des redevances. Il s'agit de la même société qui prévoit de construire le nouveau parking.

Vote

Il est pris acte du rapport RD 695 à l'unanimité par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 L, 2 UDC, 1MCG, 1 PDC).